



02152505

RESERVE AU MONITEUR BELGE

FORMULE IV

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce

BRUXELLES

De

Le

16-12-2002

RESERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur Belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

85

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

Registre des groupements Européens d'intérêt économique

n°

Registre des groupements d'intérêt économique

n°

Registre des sociétés civiles à forme commerciale

n°

Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés

n°

Registre des sociétés agricoles

n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(tel qu'elle apparaît dans les statuts)

MONTELEC MONTON

3. Forme juridique (en entier)

Société privée à Responsabilité Limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Ixelles, rue de l'Automne, 34

5. Registre de commerce (siège tribunal + n°)

Bruxelles 450 305

6. Numéro T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

424.006 596

7. Objet de l'acte

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur Belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE -
CONVERSION DU CAPITAL SOCIAL EN EUROS -
ADAPTATION DES STATUTS AU CODE DES SOCIETES - SUPPRESSION DE TOUTES REFERENCES AUX LOIS COORDONNEES RELATIVES AUX SOCIETES COMMERCIALES -
DEMISSION ET CONFIRMATION DE LA GERANCE

Aux termes d'un procès verbal dressé par le notaire Paul Poot à Anderlecht, le 26 novembre 2002 enregistré quatre rôles, trois renvois à Anderlecht 1, le 3 décembre 2002 volume 28 folio 94, case 15 Reçu vingt-cinq euros (25€) Le Receveur (signé) a i C MARLIERE, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes à l'unanimité des voix

- 1) Conversion du capital social en Euros. Celui-ci s'élève dès lors à 18 592,02 Euros représenté par trois cent cinquante parts sociales sans désignation de valeur nominale
- 2) Adaptation des statuts afin de les mettre en

Numéro du chèque ou de l'assignation *

Numéro du compte *

Mod 271 (7000)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2002 - Annexes du Moniteur belge

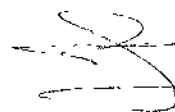
concordance avec le Code des Sociétés entré en vigueur le 06 février 2001 et suppression de toutes références dans les statuts aux Lois Coordonnées relatives aux Sociétés Commerciales

3) Démission de Monsieur Gérard-Jacques MONTON, demeurant à Ixelles, rue de l'Automne, 34, en qualité de gérant-statutaire de la société Décharge lui est donnée pour sa gestion.

Nomination en qualité de gérant non statutaire de Monsieur Philippe GONZE, demeurant à Anderlecht, rue de la Pastorale, 65.

Le mandat de Monsieur Gonze prénommé est rémunéré. Il est nommé pour une durée illimitée

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME



Déposé en même temps expédition reprenant la coordination de statuts